

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UNITED NATIONS

1978



Distr.  
GENERALE  
A/33/343  
1er novembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance à la Zambie

Rapport du Secrétaire général

1. Le Conseil économique et social a adopté le 2 août 1978 la résolution E/1978/46 sur l'assistance à la Zambie, dans laquelle il a pris note des besoins économiques immédiats de la Zambie tels qu'ils étaient exposés dans le rapport de la mission d'étude (E/1978/114, annexe) et a approuvé l'évaluation et les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général (E/1978/114).

2. Le Conseil économique et social a appuyé les appels adressés par le Conseil de sécurité à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une assistance financière, technique et matérielle à la Zambie. En outre, il a demandé à tous les Etats et à toutes les organisations régionales et intergouvernementales d'apporter à la Zambie une assistance ample et appropriée, chaque fois que possible sous forme de dons, et a prié l'Organisation des Nations Unies ainsi que tous ses organismes et institutions spécialisées de n'épargner aucun effort pour aider la Zambie.

3. Aux termes de la résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de mobiliser l'assistance financière, technique et économique de la communauté internationale pour répondre aux besoins à court terme et à long terme de la Zambie jusqu'à ce que la situation concernant le régime illégal de Rhodésie du Sud ait été résolue et de veiller à ce que des dispositions financières et budgétaires appropriées soient prises pour poursuivre le programme d'assistance à la Zambie. Le Conseil a enfin prié le Secrétaire général de suivre en permanence la situation et de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session. Le présent rapport est présenté conformément à cette demande.

4. Les renseignements qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (E/1978/114/Rev.1) montrent que la Zambie connaît une sérieuse crise économique et financière. Une série de graves problèmes viennent aggraver les difficultés que pose l'application des sanctions dont le coût pour la Zambie est estimé actuellement à plus de 800 millions de dollars. La faiblesse du prix du cuivre et la détérioration persistante des termes de l'échange de la Zambie ont entraîné un important

déficit de la balance des paiements. De plus, le pays a continué à être la victime d'attaques armées menées par le régime illégal de Rhodésie du Sud qui ont causé de lourdes pertes et destructions et nécessité d'importantes dépenses militaires. En outre, la Zambie a continué à accueillir un nombre accru de réfugiés. Les principaux problèmes se posent dans les domaines des transports et du coût des importations et des exportations. La Zambie n'a pas pu utiliser ses voies de communication ni ses sources d'approvisionnement traditionnelles et a continué à connaître de graves difficultés dans le secteur des transports.

5. Une assistance rapidement utilisable d'au moins 850 millions de dollars est nécessaire d'ici décembre 1979 afin de financer les importations nécessaires, de réduire sensiblement les arriérés existants, de porter les réserves en devises à un niveau suffisant et d'entreprendre la restructuration à long terme de l'économie.

6. Sous les auspices de la Banque mondiale, un groupe consultatif sur la Zambie a été créé et s'est réuni à Paris du 27 au 29 juin 1978. Vingt-quatre Etats Membres ainsi que des organisations internationales et interrégionales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Cabinet du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales y ont envoyé des représentants ou des observateurs.

7. La délégation zambienne a exposé les moyens et les méthodes qu'elle comptait employer pour mener à bien un programme de stabilisation et entreprendre la restructuration à long terme de l'économie zambienne. Le Gouvernement zambien a également précisé un certain nombre de questions concernant sa conception du troisième plan national de développement. Il a été généralement reconnu qu'une assistance en nature rapidement utilisable produirait l'effet de stabilisation nécessaire à court terme et que le secteur des transports avait besoin d'une aide urgente.

8. Les graves difficultés que connaît la Zambie dans le domaine des transports et qui sont décrites dans le rapport du Secrétaire général (E/1978/114/Rev.1) se sont encore aggravées depuis l'élaboration de ce rapport et les réunions à Paris du Groupe consultatif sur la Zambie. Le 6 octobre 1978, le Secrétaire général a reçu de Son Excellence le Président de la République de Zambie, M. K. D. Kaunda, une communication (S/12884) l'informant qu'en raison de la capacité limitée des voies de communication ferroviaires et routières, de l'impérieuse nécessité d'importer des engrais avant la saison des semailles et de l'accumulation d'importants stocks de cuivre aux mines, le Gouvernement zambien avait décidé de faire transporter immédiatement ces biens par la route du sud.

9. Le Secrétaire général a pleinement conscience des problèmes complexes que connaît la Zambie à l'heure actuelle. L'importance capitale de celui posé par le transport des importations et des exportations a été reconnue dans des rapports précédents. Les difficultés dans ce domaine ont atteint maintenant un degré tel que le gouvernement s'est vu contraint de décider contre son gré de réouvrir la route du sud.

10. Le mois dernier, le Coordonnateur commun des programmes d'assistance économique spéciale du Cabinet du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales s'est rendu dans un certain nombre de capitales ainsi qu'au siège de la Communauté économique européenne pour s'entretenir des besoins de la Zambie et pour mobiliser une assistance destinée à y répondre. Ses interlocuteurs ont manifesté une grande compréhension de la question, mais il est trop tôt pour faire état de mesures prises au niveau international pour répondre aux besoins de la Zambie.

11. Le Secrétaire général poursuit ses efforts pour mobiliser et coordonner un programme international d'assistance à la Zambie et presse la communauté internationale de répondre avec générosité aux demandes d'assistance. On ne peut surestimer l'importance qu'il y a à fournir actuellement une assistance appropriée à la Zambie.

-----